



Note sur le lien entre

- **une hausse de la rémunération des fonctionnaires,**
- **la baisse des cotisations des employeurs publics,**
- **le financement du système de retraite**

Synthèse :

La volonté de mettre en place un régime universel de retraite peut aussi s'analyser comme une volonté de transférer environ un point de PIB de dépenses de retraite de la puissance publique, essentiellement du budget de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale, vers les cotisations du régime universel. Il s'agirait donc d'un transfert progressif de l'impôt aux cotisations sociales, essentiellement du secteur privé.

Cette forte baisse de la charge des dépenses de retraite permettrait un transfert de crédits, au sein de la masse salariale des acteurs publics, vers la rémunération des fonctionnaires. C'est la logique présentée par Blanquer du demi-milliard supplémentaire en direction des enseignants, se cumulant chaque année, et aboutissant à 10 milliards de rémunérations supplémentaires pour la seule année 2037.

Un tel transfert de dépenses donnerait à l'Etat la possibilité de mettre le système de retraite en déficit à sa volonté propre, en modulant plus ou moins vite ce transfert progressif de dépenses. La question du financement du système de retraite et de son apparent déficit n'est pas d'abord celle du volume des dépenses, mais d'abord celle de l'origine et du volume des ressources.

1) La baisse des cotisations des employeurs publics

L'Etat cotise aujourd'hui 72,28% de la rémunération hors primes des fonctionnaires d'Etat (qui cotisent 11,10%), les collectivités territoriales et les établissements de santé cotisent 30,65% pour la part employeur de la CNRACL. Les employeurs privés cotisent 16,46% du salaire brut (part patronale). Tous les employeurs publics et privés cotiseraient 16,87% en 2025.

L'Etat pourrait payer pour ses fonctionnaires civils 26 milliards en moins avec la réforme, les collectivités locales et les hôpitaux 5 milliards en moins, auxquels on peut ajouter 5 milliards pour les régimes spéciaux, soit 36 milliards au maximum de baisse de dépenses publiques.

L'intégration financière complète du régime universel aura pour conséquence une prise en charge par l'ensemble des salariés de ces dépenses assumées par la puissance publique.

On peut estimer qu'en 20 ans environ 1% du PIB (plus ou moins 25 milliards aujourd'hui) pourrait être transféré vers les cotisations des salariés du privé, pour l'essentiel puisqu'ils sont les plus nombreux.

En baissant ainsi sa contribution au financement du système de retraite, l'Etat pourrait mettre à tout moment le régime universel en déficit, et contraindre à une baisse de pension pour tout le monde du travail.

2) L'étude d'impact évoque ce transfert de charge

L'étude d'impact du projet de loi chiffre page 143 à 46 milliards le total des dépenses de l'Etat au-delà des 17% de cotisations employeurs ordinaires dans la réforme, militaires compris.

Dès 2022 l'Etat pourra économiser 735 millions avec la disparition de la « compensation généralisée » vers les régimes déficitaires. De même les employeurs locaux et hospitaliers feront prendre en charge par d'autres les 2 milliards de déficit prévus pour la CNRACL.

Page 178 de l'étude d'impact, la baisse de financement de l'Etat est chiffrée, en « convention équilibre permanent des régimes », en 2037 de 0,7 point de PIB et en 2050 de 1,1 point de PIB.

Page 174 les dépenses de retraites sont évaluées pour les mêmes années comme baissant de 14% à 13%. Il serait compliqué de ne pas trouver évident le lien entre les deux baisses de 1%.

Page 169 le principe de la baisse des dépenses de l'Etat est décrit dans une formule alambiquée. Les principes de cette baisse seront présentés dans le cadre de la conférence de financement, ce qui montre bien le lien entre déficit apparent du système de retraite et contribution globale de l'Etat à ce financement.

3) Les augmentations de rémunération pour les enseignants et les chercheurs

Page 181 la revalorisation des enseignants et des chercheurs est évaluée à 0,3 à 0,4 point de PIB, qui correspondent à 7 à 10 milliards en valeur d'aujourd'hui.

L'abondement cumulatif de rémunération de 500 millions par an, jusqu'à 10 milliards en 2037, correspond parfaitement au rythme de la baisse progressive de la contribution de l'Etat, à la retraite de ses fonctionnaires et aux régimes spéciaux.

La logique de la retraite par points est d'avoir une carrière non pas montante mais très écrasée entre le début et la fin de la carrière, pour que le taux de remplacement du dernier salaire par la pension ne soit pas trop faible. Ce qui suppose de sortir de la logique de la grille indiciaire, donc du statut général des fonctionnaires. Le résultat des discussions sur la revalorisation des rémunérations des enseignants et des chercheurs sera donc structurant pour toute la Fonction publique.

Il est possible que le gouvernement ait fait le constat de l'impossibilité de continuer à faire baisser, de façon relative par rapport au privé, les rémunérations des fonctionnaires. Et qu'il ait décidé qu'il trouverait ses marges de manœuvres budgétaires par le transfert progressif de ses dépenses de retraites vers les cotisations de tout le monde du travail.

Les fonctionnaires ne peuvent pas se satisfaire d'être éventuellement augmentés, mais sur le dos des retraites pour l'essentiel du privé, mais aussi en baissant leur propre retraite.

Le financement du système de retraite

Dès 2022 la caisse universelle prendrait en charge le déficit de la CNRACL. En 2025 une intégration financière totale se mettrait en place, en même temps qu'une cotisation de 28,12% uniforme pour tous. A partir de ce moment l'Etat pourrait commencer à baisser ses dépenses, et il a affirmé qu'il expliquera comment à la conférence de financement.

Le lien entre effort financier de l'Etat et équilibre financier du système de retraite est central.